

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 avril 2026 19:30

**En exercice** : 33  
**Présents** : 30  
**Excusés** : 2  
**Absents** : 1

**Date de la convocation** :  
22/04/2026

**Président de séance** :  
Jean-Louis ROY

**Secrétaire de séance** :  
Blandine BEAUPERIN

**N° interne de l'acte** :  
D06\_04\_2026

mardi 28 avril 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle les lavandières \_ La Pommeraie-sur-Sèvre.

**Membres présents** :

Laurent BALDOVINI, Blandine BEAUPERIN, Alexandra BITEAU, Mélanie CHARPENTREAU, Yannick CLERCQ, Albert CORNUAU, Béatrice COULON, Oriane COUTAND, Laurent DESNOUHES, Emilie DURAND, Laurent GABORIT, Bernard GUILLOTEAU, Nadège HOEPPE, Stéphanie JEUNOT, Flavie LIAIGRE, Pédro MARTINEAU, Frédéric MOUSSET, Anne-Marie PAILLAT, Florian PELATAN, Marie-Christine PROUST, Hervé PUAU, Charlène RANTIERE, Sylvie RAUTURIER TEILLET, Julie RIBARDIERE, Christian RIGAUDEAU, Raphaël ROTURIER, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ, Nicolas STEENO, Adeline YVAI-NURDIN

**Membres excusés et représentés par pouvoir** :

Simon RAMPILLON (donne pouvoir à : Flavie LIAIGRE)

**Membres excusés**

Johann PASQUEREAU, Simon RAMPILLON (donne pouvoir à : Flavie LIAIGRE)

**Membres Absents** :

Sandrine VIGNIAL

### Election d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes

Monsieur le Maire expose que le syndicat mixte E-Collectivités, auquel la commune de Sèvremont a décidé d'adhérer, a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Certifié exécutoire :  
Transmis au contrôle de légalité le :  
Publié le :

Monsieur le Maire sollicite donc l'assemblée délibérante de la commune afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Anne-Marie PAILLAT se porte candidate pour représenter la commune.

Le Conseil Municipal procède à l'élection.

Anne-Marie PAILLAT ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est proclamée représentante de la commune de Sèvremont au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Vote : unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié conforme  
au registre.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sèvremont

Le Maire Jean-Louis ROY

Le Secrétaire de séance,

Blandine BEAUPERIN



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le : 07/05/2026